

Procès-verbal n°41 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Mercredi 17 Mai 2023
À :	9h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mr Jean-Pierre RIEU, Mme Cendrine MENUJER, Mr Claude LUGUEL, Mr Pierre Jean JULLIAN, Mr Patrick AURILLON
Excusés :	

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 40 de la réunion du 11 Mai 2023.

FORFAIT SIMPLE

Dépt 3 Poule B

- Par courriel en date du 11/05/2023 la Secrétaire du club de US DU TREFLE nous informe que son équipe réserve ne pourra se déplacer à CANAULES le dimanche 14/05/2023 (Manque effectifs)

Le club US DU TREFLE 2 est battu par forfait moins un point au classement.

FORFAIT GENERAL

Dépt 4 Poule D

- Par courriel en date du 14/05/2023 la Président du club du SC MANDUEL nous informe le forfait général de son équipe réserve. (Manque effectifs)

L'équipe MANDUEL 2 est déclarée forfait général.

Chaque équipe est désormais exemptée de la journée où elle devait rencontrer SC MANDUEL 2.

Les matchs non encore disputés sont donnés gagnés aux clubs adverses sur le score de 3 à 0.

(Application Article 82.4 des règlements généraux)



MODIFICATION AU CALENDRIER

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614289 Du 21/05/2023

O ST HILAIRE LA JASSE. 2 / FC RIBAUTE TAV. 2

La rencontre O ST HILAIRE LA JASSE. 2 / FC RIBAUTE TAV. 2 initialement prévue le 21/05/2023 est avancée au vendredi 19/05/2023 à 20h00 sur le stade PAUL DOUARCHE à ST HILAIRE DE BRETHMAS (Accord des deux clubs) (Art 91.3)

MISE A JOUR DU CALENDRIER

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614287 Du 14/05/2023

FC RIBAUTES TAV. 2 / AS BAGARD

La rencontre FC RIBAUTES TAV. 2 / AS BAGARD non jouée le dimanche 14/05/2023 suite à l'arrêté municipal est reprogrammée au mercredi le 24/05/2023 à 20h00 sur le stade SEBASTIEN DOHET à RIBAUTES. (Accord des deux clubs)

HOMOLOGATIONS

Dépt 1

Match N° : 24543141 Du 10/05/2023

AC PISSEVIN VALDEGOUR 1 / AEC ST GILLES 1

AEC ST GILLES 1 battu par pénalité moins un point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24544756 Du 16/04/2023

AS BAGARD 1 / FC BOISSET GAUJAC 2

Match perdu aux deux équipes moins un point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614285 Du 14/05/2023

EF VEZENOBRES CRUVIERS 2 / ES BARJAC 2

ESF VEZENOBRES CRUVIERS 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule A

Match N° : 24614283 Du 14/05/2023

FC BOISSET ET GAUJAC 1 / FC VATAN 2

FC VATAN 2 battu par forfait moins un point au classement.

Dépt 4 Poule B

Match N° : 24614414 Du 14/05/2023

EJP GRAND COMBIEN 1 / GC QUISSAC 2

GC QUISSAC 2 battu par forfait moins un point au classement.



Dépt 4 Poule D

Match N° : 24614679 Du 14/05/2023

FC LANGLADE 2 / SC MANDUEL 2

SC MANDUEL 2 battu par forfait moins un point au classement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Mr Jean Marie Rouffiac

Le Secrétaire de séance

Mme MENUDIER Cendrine

